

CONSEIL MUNICIPAL LORIOL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

Lundi 7 septembre 2015 à 18 heures 30 à la Mairie de LORIOL

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Délibération	Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC): représentant de la commune	\Longrightarrow	Martine MARIN
Délibération	Salles communales: tarifs	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	Alain DOILLON
Délibérations	Personnel communal : transformations de postes	\Longrightarrow	Pierre LESPETS
	mise à disposition bibliothèque et Usep	□ >	lanna FAURIEL et Jean-Pierr MACAK
Délibération	SIGMA: modifications statutaires	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	Jean-Marc PEYRET
Délibération	Taxe de séjour : tarifs	\Longrightarrow	Catherine JACQUOT
Délibération	Rapport d'activité - assainissement	\Longrightarrow	Jean-Marc PEYRET
Délibération	SDED : convention de mutualisation des Certificats d'Economies d'Energie	\Longrightarrow	Catherine JACQUOT
Délibération	Plateau médical : marché maîtrise d'œuvre	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	Jacques FAYOLLET
Délibération	<u>Taxe d'urbanisme - remise gracieuse des pénalités</u> <u>de retard</u>	$\;\;\Longrightarrow\;\;$	Catherine JACQUOT
Information	Foyer logement pour personnes âgées : travaux	\Longrightarrow	Catherine JACQUOT
Information	Le point sur la rentrée scolaire		Jean-Pierre MACAK
Information	Le point sur la révision du PLU	$\qquad \qquad \Longrightarrow \qquad$	Catherine JACQUOT
information	Conseil municipal des jeunes	\Longrightarrow	Thomas DUC
Information	Nationale 7 en fête	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	Catherine JACQUOT
information	Le point sur les travaux	\Longrightarrow	Élus référents
Information	Le point sur le contrat ville	\Longrightarrow	Catherine JACQUOT





COMPTE RENDU DEFINITIF CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015

**

Présents: Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Alain DOILLON, Pierre MAIA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Thomas DUC, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Jacques MALSERT, Christophe GAVARIN, Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Christiane MARTY, Françoise BRUN, Martine MARIN, Marie-Pierre MICHEL, Christina REBOULET, Isabelle JAUBERT, Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,

<u>S'étaient excusées et avaient donné pouvoir</u>: Mesdames Lucette RODILLON, Béatrice REYMOND LEBRUN,

A été élu secrétaire de séance : Nicolas AUDEMARD

**

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité.

Forum des associations : remerciements du maire en direction des 55 associations Loriolaises qui ont participé samedi au forum des associations et à l'OML. Grande réussite et merci à tous ceux (bénévoles, agents, élus) qui ont participé à cette journée.

Représentant de la commune à la CLETC (95)

Madame Marin, conseillère municipale déléguée aux finances, informe de la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) composée de 30 membres. Mme Marin est désignée pour siéger à la CLETC de la CCVD. Suite à la demande de M. Gavarin, Mme Marin précise que l'assemblée communale aura connaissance des rapports issus de ladite commission.

VOTE UNANIME (Mme Marin ne participe pas au vote)

Personnel communal – transformations de postes (96)

Monsieur Lespets, maire-adjoint, chargé du personnel communal, informe des propositions de plusieurs transformations de postes suite à :

- trois avancements de grades (2 par promotion interne et 1 suite à une réussite à un examen professionnel),
- une réduction d'un nombre d'heures affecté à un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (-0h45),
- une transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de $1^{\text{ère}}$ classe en un poste d'adjoint administratif de $1^{\text{ère}}$ classe dans le cadre d'une mutation,

L'assemblée après avoir délibéré décide d'accepter les transformations des postes cités et charge Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

VOTE UNANIME

Mise à disposition d'un agent communal au profit de la médiathèque (97)

Madame Fauriel, maire-adjoint, chargée de la régie socioculturelle, sollicite la mise à disposition d'un agent communal tous les samedis ou 1 samedi sur deux (de 9h à 12h) à la médiathèque. Les élus

acceptent, comme les années précédentes, cette mise à disposition pour l'année scolaire 2015/2016. La régie socioculturelle sera exonérée totalement du remboursement de la rémunération et des charges sociales du fonctionnaire mis à disposition.

VOTE UNANIME

Mise à disposition d'un agent communal au profit de l'USEP (98)

Monsieur Macak, maire-adjoint chargé des écoles, présente une demande de mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet le mercredi après-midi voire plus si sortie extérieure à la commune, déposée par Monsieur le Président de l'association USEP, pour l'année scolaire 2015/2016. Afin de renforcer l'équipe d'encadrement de l'association USEP, l'assemblée accepte la mise à disposition de deux agents communaux (ETAPS, OTAPS) et d'exonérer totalement la dite association du remboursement de la rémunération et des charges sociales des fonctionnaires mis à disposition.

VOTE UNANIME

Modifications statutaires SIGMA (99)

Monsieur Peyret, conseiller municipal délégué, informe de trois points :

- d'une part d'une erreur de référencement sur deux délibérations validées par le comité syndical du SIGMA sur la « coopération avec d'autres collectivités » et « statuts SIGMA »
- d'autre part d'une demande d'adhésion de 3 nouvelles communes
- et enfin l'acceptation d'une nouvelle commune de l'extension du périmètre SIGMA à son territoire. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces modifications statutaires validées à l'unanimité par le comité syndical du SIGMA.

VOTE UNANIME

• <u>Taxe de séjour – tarif (100)</u>

Madame Jacquot, maire-adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle aux membres de l'assemblée la délibération de janvier 2015 instaurant sur la commune de Loriol une taxe de séjour au réel pour chaque nature d'hébergement. Madame Jacquot informe d'un manque de certains hébergements et par suite propose à l'assemblée qui l'accepte de modifier et compléter la liste comme suit à compter du 10/09/2015 :

- 0.65€/nuitée/personne pour les hébergements de catégorie 4-5 étoiles et palaces.
- 0.50€/nuitée/personne pour les hébergements classés 3 étoiles,
- 0.40 €/nuitée/personne pour les hébergements non classés et jusqu'à deux étoiles
- 0.20€/nuitée/personne les terrains de camping 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes,
- Toutes les autres catégories d'hébergement (terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, les meublés de tourisme, les hôtels et résidences de tourisme sans classement ou en attente de classement, les hébergements 1-2 étoiles) sont taxées à minima à 0.40 €/nuitée/personne.

VOTE UNANIME

• Rapport d'activité - assainissement (101)

Le Conseil municipal prend connaissance, par l'intermédiaire de Monsieur Peyret, conseiller municipal délégué chargé de l'assainissement, du rapport annuel 2014 du service assainissement (réseau et station d'épuration). Ce rapport établi par la SDEI, société fermière, fait état d'éléments financiers et d'éléments techniques relatifs à la gestion du réseau assainissement. Le conseil municipal prend note de la présentation du rapport.

Suite à des interrogations de Mme Jacquot, de Mrs Gavarin et Martins, Mrs Peyret et Fayollet apportent des précisions techniques. M. Delbet fait observer que le fermier actuel publie un déficit d'exploitation sur l'année 2014 et de fait il y a un risque d'augmentation du tarif. M. Fayollet rappelle que le contrat actuel de délégation de service public prend fin au 31/12/2016. Une commission locale de délégation de service public étudie actuellement le type de question qu'il conviendrait de choisir à cette échéance (régie, concession, affermage....). Il note également que la récente Loi dite NOTRe

transfèrera (au 01/01/2020) à la CCVD la compétence assainissement. Monsieur le Maire note que ce dossier fera débat entre les communes.

Mr GAVARIN note dans ce rapport une augmentation de 11.5% du M3 d'eau qui aura pour conséquence 30 euros de plus sur une consommation moyenne de 120 M3.

VOTE UNANIME

• SDED – convention de valorisation des CEE (102)

Madame Jacquot, rappelle que l'assemblée avait décidé en 2012 et 2014 le transfert des points (certificats d'économies d'énergie) acquis lors de travaux de maîtrise de l'énergie (isolation, éclairage, chauffage) au SDED. Ces points regroupés et cumulés sont vendus par le SDED aux services de l'État et reversés à la commune. Madame Jacquot informe de modifications législatives et règlementaires entrainant la signature d'une nouvelle convention avec Energie SDED. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Mme Jacquot précise que sur 3 ans la vente desdits certificats a « rapporté » 13 600 € à la commune sur des travaux de rénovation. Monsieur le Maire note que la commune de LORIOL a été une des meilleures élèves du département. M. Malsert estime que le précédent maire a oublié d'investir sur ces dossiers d'économies d'énergie et félicite la nouvelle municipalité de s'engager sur cette voie.

Discussion au sein de l'assemblée sur la procédure de rachat par certaines entreprises desdits certificats. M. Peyret note que la meilleure économie c'est l'énergie qu'on ne consomme pas. Monsieur le Maire précise que les bâtiments les plus énergivores seront « traités » dans les meilleurs délais.

VOTE UNANIME

• <u>Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace médical – avenant</u> (103)

M. Fayollet, maire-adjoint chargé des travaux, rappelle le marché de maîtrise d'œuvre signé en juin 2014 avec M. Ramadier, architecte, pour la réalisation d'un espace médical. L'enveloppe initiale affectée aux travaux avait été estimée à 1 800 000 € HT. À l'issue de la phase APD (avant-projet définitif) le coût prévisionnel des travaux est évalué à 2 114 000 € HT. Par suite, Monsieur Fayollet propose de conclure un avenant fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre et le coût prévisionnel des travaux.

M. Fayollet présente le bilan du coût de l'opération : arrêt des comptes à la somme de 129 214 €. M. Delbet conteste ce coût et estime que le dédit sera plus élevé. Suite à la demande de M. Malsert qui souhaiterait avoir communication des réponses écrites des professions médicales ayant signés les baux, Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas à communiquer des courriers qui ne sont pas des engagements contractuels et note qu'aucun professionnel de santé n'a répondu positivement par engagement contractuel. M. Malsert exprime la perplexité de l'opposition sur la fiabilité de l'argumentaire du Maire et de son prédécesseur. En effet, les élus de l'opposition n'ont pas eu accès à l'ensemble du dossier, le maire refusant de communiquer les noms des praticiens de santé qui se seraient engagés oralement, engagements sur lesquels le plan de financement a été construit et le projet lancé. Au final la maitrise d'œuvre coûtera à minima 129 214 euros aux Loriolais pour un projet dont l'opposition a énergiquement contesté le montage financier. M. le Maire note que tous les élus de la majorité municipale sont informés de tout : il y a transparence totale. Le projet « plateau médical » est pour l'heure en stand-by ... le besoin d'un regroupement des professions médicales existe mais ne doit pas être financé par les contribuables Loriolais.

Suite aux interrogations de Mme Rougny, M. le Maire et Mme Jacquot, précisent qu'une étude sur le territoire diligentée par l'ARS (agence régionale de santé) peut faire évoluer les réflexions.

27 + 02 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 05

• <u>Taxe d'urbanisme – remise gracieuse de pénalités de retard (104)</u>

Madame Jacquot présente la demande du contre des finances publiques de Valence sollicitant la commune pour une remise gracieuse des pénalités de retard relatives aux taxes d'urbanisme tardivement acquittées par un administré. Les élus autorisent la remise gracieuse des pénalités de retard s'élevant à 214 euros.

VOTE UNANIME

• Remboursement des frais de déplacement d'un élu (105)

Madame Marin, conseillère municipale déléguée aux finances, présente une proposition de prise en charge financière par la commune, des frais de déplacement engagés par un élu lors de la visite de la cuisine centrale à Claveyson et de la participation à un comité de suivi. L'assemblée accepte la participation financière de la commune au déplacement à Claveyson pour un montant de 34.50 €.

<u>VOTE UNANIME</u> (M. Peyret ne participe pas au vote)

Marché de travaux assainissement quartier Masseboeuf – avenant (106)

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) quartier Masseboeuf à un groupement dont le mandataire est la société COCA SUD-EST, pour un montant de 420 036,50 € HT. Monsieur Peyret informe que suite à une réorganisation interne, la société SOGEA Rhône Alpes se substitue à la société COCA Sud-Est. Par suite, les élus autorisent Monsieur le Maire à signer un avenant validant la dite substitution.

Monsieur le Maire remercie vivement M. Peyret pour le temps passé par celui-ci sur ce chantier quartier Masseboeuf (secteur de la piscine).

VOTE UNANIME

• <u>Taxe municipale d'électricité</u> (107)

Martine Marin, conseillère municipale déléguée aux finances, rappelle d'une part la loi du 7 décembre 2010 modifiant le régime des taxes communales, départementales et d'autre part La loi du 29 décembre 2014 modifiant de nombreuses dispositions relatives à la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Mme Marin informe que les communes éligibles sont tenues de choisir un coefficient unique parmi les valeurs fixées par le législateur. Après avoir pris connaissance de ces valeurs, les élus décident de porter le coefficient qui était de 8.12 à 8.50 à compter du 1^{er} janvier 2016.

VOTE UNANIME

FLPA: travaux

Mesdames Dille et Jacquot informent l'assemblée des travaux prochainement entrepris par DAH (Drôme aménagement habitat) sur cet immeuble. Ces travaux ont deux objets : réhabilitation thermique d'une part et extension des logements au rez-de-chaussée côte Est, d'autre part le coût global des travaux est estimé à la somme de 1.8 million d'euros.

La redevance annuelle du FLPA doublera ; l'impact sur le montant du loyer de chaque résident sera, si l'on tient compte des économies d'énergie réalisée, de 1.65 € par jour.

M. Fayollet et M. Gavarin s'interrogent sur la cession des parcelles de terrain nécessaires audit agrandissement ; la cession à l'euro symbolique semble opportune notamment compte tenu de la commercialisation de l'éco quartier.

Le point sur la rentrée scolaire

M. Macak, maire-adjoint, présente aux membres de l'assemblée un état des effectifs élèves constatés à la rentrée scolaire de septembre.

Ecole maternelle J.J Rousseau: 158 (+ 17)

Jules Ferry: 99 (- 4)

Ecole élémentaire J.J Rousseau : 224 (+ 29)

Jules Ferry: 167 (idem)

Ecole St François: 107 (idem)

Collège D. Faucher: 471 (- 23)

La fréquentation de la cantine les trois premiers jours est la suivante :

	Ecole J.J Rousseau		Ecole J. FERRY	
	2015	2014	2015	2014
Mardi 01/09	73	69	81	76
Jeudi 03/09	107	98	94	93
Vendredi 04/09	111	99	115	108

A noter également qu'un ATSEM supplémentaire a été recruté (à raison de 27 heures annualisées) compte tenu de l'ouverture d'une 6ème classe à l'école J.J Rousseau maternelle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale au sujet de la demande de dérogation présentée par la commune de Loriol pour l'école J. Ferry. Au mois de juin la directrice académique avait rejeté cette demande ; un recours communal a été déposé auprès du recteur d'académie le 22 juin (pour regrouper les 3 heures de TAPS le jeudi après-midi). Aucune réponse le lundi précédent la rentrée ; sur sollicitation du maire le recteur a répondu négativement avant la rentrée scolaire. Le maire se dit déçu par cette réponse tardive et ce refus. Sur interpellation de M. Riou (conseiller municipal), M. Malsert précise la position de son groupe municipal au sujet de l'organisation des TAPS et rappelle que, concernant l'organisation des horaires d'enseignement, l'objectif prioritaire de la réforme était la répartition sur 9 demi-journées des 24 heures d'enseignement. L'opposition rappelle donc son désaccord total avec la configuration défendue par le maire pour l'école Jules Ferry car elle implique que les heures d'enseignement restent réparties sur 8 demi-journées. Le maire précise que sur le courrier du Recteur, il est fait état qu'une modification d'horaires entrainerait la non validation du PEDT et donc des soutiens financiers de l'état qui vont avec.

A noter que les travaux de réfection de la toiture de l'école J.J Rousseau maternelle ont été réalisés pendant cet été pour un coût inférieur à l'estimation.

A noter également que le 40^{ème} anniversaire de l'ouverture de l'école J.J Rousseau maternelle fera l'objet d'une cérémonie officielle le 25 septembre.

<u>Le point sur la révision du PLU (plan local d'urbanisme)</u>

Mme Jacquot, adjointe chargée de l'urbanisme, expose aux membres du conseil un état d'avancement des réflexions engagées ainsi qu'un rappel du calendrier prévisionnel d'élaboration du projet d'aménagement. Un diagnostic élaboré par le bureau d'études, sera présenté lors du conseil municipal du mois d'octobre.

Conseil municipal d'enfants

M. Duc, conseiller municipal délégué, rappelle à l'assemblée les principes de fonctionnement d'un tel conseil municipal et précise que celui-ci fonctionnera dès cet automne. Le conseil composé de 20 enfants se réunira tous les 2 mois en mairie.

Une équipe d'adultes « accompagnera » ledit conseil ; elle est composée de Mme Joubert et Michel, Mrs Martens, Riou et Duc.

Sur interrogation de M. Malsert (qui se réjouit d'un tel projet), M. Duc précise, qu'à terme un budget pourrait être dédié à cette action. En outre, il est prévu des retours d'informations. Mme Jacquot relève l'intérêt de les associer à des projets d'intérêt général... M. le Maire note également l'importance de la notion d'éducation civique des enfants.

Nationale 7 en fête

La 3^{ème} édition de Nationale 7 en fête se déroulera le samedi 19 septembre, Mme Jacquot en précise le programme : défilé de voitures d'époque, bourse aux vinyles, marché de producteurs, course de garçons de café, exposition de camions décorés.

<u>Le point sur les travaux</u>

M. Peyret, conseiller municipal délégué, précise les travaux VRD en cours ou terminés (revêtement de voies, talutage, assainissement....).

M. Viguier note les travaux de réfection de la toiture de l'école J.J Rousseau maternelle.

M. Fayollet note que le terrain de foot a été réhabilité (avec arrosage).

<u>Lutte contre l'ambroisie</u>

A la demande de M. Riou, conseiller municipal, des précisions sont apportées par M. le Maire, Mme Jacquot, M. Fayollet et M. Lespets, quant aux actions menées par la commune, aux difficultés rencontrées, aux techniques de traitement. Cette lutte est difficile et ...préoccupante.

Réfugiés politiques

M. Lespets appelle l'attention des membres de l'assemblée communale au sujet du constat actuel d'hommes et de femmes qui fuient leurs pays pour sauver leur vie. Que faire à Loriol, comme ailleurs, pour les aider ? notamment au niveau de l'accueil ? sur ce sujet, le 1^{er} adjoint a été sensibilisé par certaines associations qui s'interrogent sur les éventuelles implications.

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée quant au rôle de la commune : accompagnateur, facilitateur, coordonnateur ?

Mme Michel et M. le Maire insistent face à une telle tragédie, nous ne pouvons pas rester insensibles.

<u>Le point sur le contrat ville</u>

Mme Jacquot rappelle que ce contrat a été signé le 1^{er} juillet dernier. Dans le cadre dudit contrat, la commune pourra bénéficier de subventionnement direct : jardins familiaux, aménagement du parc de la Maison Pour Tous, fresques murales, étude opérationnelle d'aménagement commerce, chantiers de jeunes. Ce contrat permettra également aux investisseurs de bénéficier dans le cadre des travaux réalisés d'un taux réduit de TVA à 5.5%; ce « bénéfice » est soumis à conditions (nature des logements réalisés, périmètre concerné...).

M. Fayollet informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux accomplis dans le cadre du projet Seringa avec notamment la réhabilitation du secteur HLM de la Maladière.

Ouestions diverses

- M. Duc informe que la cérémonie du mérite sportif aura lieu le 6 novembre.
- M. Malsert expose à l'assemblée des données financières nationales relatives aux dotations d'Etat et observe que les difficultés actuelles sont notamment liées au manque d'investissement des grandes entreprises du secteur privé. Les excédents bruts d'exploitation ont largement augmenté mais ces marges ne sont pas réinvesties dans l'emploi. Monsieur le Maire note que toutes les communes de France ont des budgets tendus. Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'heure tardive, le débat sur la commission des finances aura lieu ultérieurement.
- Mme Rougny souhaite qu'il convienne d'engager une réflexion quant au tarif d'occupation de la piscine municipale par des établissements médico-sociaux.
- Le délégué au sport, Thomas DUC, est chargé de conduire cette concertation.
- Le Maire informe l'opposition municipale que la collation de fin de conseil n'a pas été programmée pour des raisons de manque de convivialité.

Le Maire

